



Les étapes pour créer son site de e-commerce

Fiche pratique publié le **03/04/2013**, vu **855 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

La [création d'un site de e-commerce](#) peut vous permettre de vendre des objets ou des services en ligne. Mais un certain nombre d'étapes doivent être respectées pour que votre boutique en ligne soit conforme à la réglementation.

S'immatriculer

De nombreuses personnes pensent que la revente d'objets leurs ayant appartenu ou achetés à bas prix sur internet ne nécessite pas de s'immatriculer. Ce n'est pourtant pas toujours l'avis du Trésor public qui impose l'[immatriculation](#) dès lors que l'internaute effectue des achats dans le but de les revendre sur son site internet.

Se déclarer à la CNIL

Les sites commerciaux de vente de biens ou de services, qui collectent des informations nominatives (nom, courriel) et constituent des fichiers de clients et de prospects, doivent effectuer une [déclaration simplifiée](#) auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

Rédiger des conditions générales de vente

Les sites de e-commerce doivent obligatoirement contenir un contrat de vente ou [conditions générales de vente](#). Elles permettent de préciser :

- les modalités d'achat : par téléphone, par la création d'un compte client, par courrier postal...
- les modalités de paiement : les moyens de paiement acceptés, les modes de sécurisation des paiements et les modes de sécurisation des paiements,
- l'expédition et [le délai de livraison](#),
- [le délai de rétractation du consommateur](#).

Insérer des mentions légales

Vous devez afficher sur une page facile à trouver les [renseignements légaux](#), à savoir :

- le nom de la société, l'adresse du siège, le pays,
- le nom du gérant,
- un ou plusieurs moyens de contact du marchand (Email, téléphone, Fax, formulaire, adresse postale...),
- le numéro de Kbis de l'entreprise,
- le capital de l'entreprise,
- le nom de l'hébergeur du site,
- le numéro de déclaration à la CNIL.

Pour un aperçu des autres étapes à respecter :

http://www.assistant-juridique.fr/creer_site_commerce.jsp

http://www.assistant-juridique.fr/ecommerce_guide.jsp